

**DELIBERATION (2026-33)**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET** : Approbation du Budget principal 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation : 23 avril 2026

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Sébastien SIRIEIX, Marielle GOUTTARD, Romain LEHMANN, Laura CHAMBADE, Marie DA COSTA, Alain LAGRU, Thierry CHALENDARD, Pierre DUPÉCHER, Fabien THIOLAS, Audrey VALLAT, Andréa ZANON, Hélène TARRIT-DESGENS, Marie PAULET, Nicolas JOIGNEAUX.  
Secrétaire de séance : MME. Marielle GOUTTARD.

Monsieur le Maire présente :

- Le budget principal 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, section de fonctionnement et section d'investissement, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	667 907 €	667 907 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 376 358 €	1 376 358 €

Il précise que conformément à l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cadre de la mise en place de la norme comptable M57, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits (hors charges de personnel) de chapitre à chapitre dans les limites suivantes :

\* fonctionnement : 7,5 %,

\* investissement : 7,5 %.

Au terme de la présentation et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal

- à l'unanimité :

- approuvent le budget principal 2026 (section de fonctionnement et d'investissement),

- autorisent Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits (hors charges de personnel) de chapitre à chapitre dans les limites suivantes, pour le budget principal :

\* fonctionnement : 7,5 %,

\* investissement : 7,5 %.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus,

Affiché le 30 avril 2026,

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, le 30 avril 2026,

Le Maire, Pascal BRUHAT

La secrétaire de séance, Marielle GOUTTARD